

## Conseil Municipal du 25 Janvier 2022

### 1 – Travaux

- . Madame le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg rue des Sables – route de Vairé ont débuté et qu'il a été réalisé des passages de caméra dans tout le réseau eaux pluviales. Suite aux passages des caméras, il s'avère que le réseau eaux pluviales est à reprendre, ce qui entrainera des frais supplémentaires pour la commune.
- . L'entreprise COLAS Présente un avenant d'un montant de 4 358.40 € TTC comprenant la pose d'un panneau de signalisation de chantier de 4 m x3 m ainsi que l'évacuation des déblais et déchets du chantier. Avenant accepté par le conseil.
- . Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg rue des Sables – route de Vairé et suite à l'arrachage de la haie du camping Evasion, il apparait nécessaire d'enfouir les réseaux électriques et télécom afin de réaliser la piste cyclable. Le SYDEV nous a fait parvenir un devis estimatif d'un montant de 23 623 €. Devis accepté.
- . Madame le Maire indique que le SYDEV va réaliser des travaux de renforcement de son réseau rue du Stade afin d'améliorer la qualité du service pour les usagers. Ces travaux seront à la charge du SYDEV.

### 2 – LOTISSEMENT LE CHAMP DENIAU

- . Acquisition auprès des Consorts JOUBERT de la parcelle AH 170 qui formera la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement Le Champ DENIAU pour un montant de 163 500 €.

### 3 – URBANISME

- . Le Conseil Municipal renonce à préempter les propriétés CRUZIN (4 rue du Chai), DHEILLY (10 rue du Stade), SAGNIER – ENFER ( 19 rue des Chênes) et AUBERT (5 allée des TAILLIS)

### 4 – INTERCOMMUNALITE

- . Il est demandé à la Communauté de communes d'assurer la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue Pascal Bourmaud pour un coût de 2 600 €. Madame le Maire est autorisée à signer la convention.
- . Il est demandé à la Communauté de communes d'assurer la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2022 - 2025 pour un coût de 10 800€. Madame le Maire est autorisée à signer la convention.

### 6 – PERSONNEL COMMUNAL

- . Le conseil valide la mise en place de la prestation paie avec la Maison des Communes de la Vendée.

### 7 - INFORMATIONS DIVERSES

- . Madame le Maire indique avoir reçu une délégation de la paroisse pour diverses demandes, des informations complémentaires seront apportées lors du prochain conseil municipal.

### 8 - CALENDRIER

. Mardi 1<sup>er</sup> mars

20 heures

Conseil municipal

FAIT A LANDEVIEILLE LE 31 Janvier 2022

Le Maire



Isabelle DURANTEAU